

République Algérienne Démocratique et populaire

Wilaya De Mila
Daira de Mila
Commune D'Ain-Tinn
NIF :098443259068306

AVIS D' ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

*Le président de l'assemblée populaire communal de : **Ain –Tinn** et Conformément aux dispositions de la loi 12-23 du 05/08/2023 qui détermine les règles générales des marchés publics Et le décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public article 65 partie 02 et 72 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimales N°03/2026 du projet suivant : * **ACHEVEMENT DE PLUSIEURS ROUTES DANS LE VILLAGE SOCIALISTE D'AZABA LOTFI SUR UNE DISTANCE DE 02 KM** *et annoncé sur les journaux en arab et en français ; **CLASSICO SPORTLE 30/03/2026**et **LE COURRIER D'ALGERIE**le 30/03/2026` après évaluation des offres ,la commission a attribué le marché provisoirement comme suite :*

<i>N° d'appel d'offre</i>	<i>Entreprise et NIF</i>	<i>Montant Après correction</i>	<i>Note technique</i>	<i>Délai de réalisation</i>	<i>OBS</i>
03/2026	Entreprise desgrand travauxpublics et hydraulique- BELATAR MOHAMED YACINE- NIF:10143010297213804300	17.130.216,60DA	60.5pts	04 mois	Qualifier techniquement Offre moins disante

*Et conformément à l'article :82 du même décret, Les soumissionnaires qui contestent le choix de l'entreprise et/ou veulent voir leurs notes, Doivent se présenter au siège de L` APC dans un délai de trois 03 jours à compter de la première Parution du présent avis dans les journaux. Les soumissionnaires qui veulent présenter des recours ,doivent les adresser au président de la commission communale des marchés compétente **De l'APC Ain –Tinn** dans un délai de dix 10 jours a compter de la première Parution du présent avis dans les journaux ou le B.O.M.O.P et si le dernier jour coïncide un jour ferie ou un jour de repos légal la date sera prorogé au jour du travail suivant .*

Le P/APC :